

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : VALMA WHEEL CLEAN
Code de produit : A11G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Nettoyant (PC35). Entretien auto.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Turtle Wax Benelux BV
Laarnebaan 106B
9070 Destelbergen, Belgique
Téléphone : +32 9 210 79 80
Télécopie : +32 9 210 79 89
E-mail : msds@turtlewax.ltd.uk
Website : www.valma.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
BE - Téléphone : +32 9 210 79 80 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Liquide inflammable, catégorie 3. Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Risques physiques/ chimiques : Inflammable.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé dangereux selon les directives de CE.
Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370 + P378 alc	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, mousse résistant à alcool, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire

: 5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Propane-2-ol Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 H225; H319; H336	5 - 10	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	#
2-Butoxyéthanol Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2 H332; H312; H302; H319; H315	5 - 10	111-76-2	203-905-0	01-2119475108-36	#
Lauryléther sulfate de sodium Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2 H315; H318	1 - 5	68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16	
Acide oléique, composé avec 2,2',2"-nitrilotriéthanol (1:1) Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2 H315; H319	1 - 5	2717-15-9	220-311-7		
Hydroxide de sodium Skin Corr. 1A; Met. Corr. 1 H314; H290	0,1 - 1%	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	#

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait condensé ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Propane-2-ol	FR	-	980	-
Propane-2-ol	BE	500	1000	-
Propane-2-ol	CH	500	1000	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
2-Butoxyéthanol	FR	9,8	147,6	-
2-Butoxyéthanol	BE	98	246	Huid
2-Butoxyéthanol	CH	49	98	4x15 min., Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
2-Butoxyéthanol	EC	100	246	Skin
Hydroxide de sodium	FR	2	-	-
Hydroxide de sodium	BE	2	-	M
Hydroxide de sodium	CH	2	2	15 min., Einatembarer, Schwangerschaft gruppe C

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propane-2-ol	Dermal				888 mg/kg bw/day
	Inhalation				500 mg/m ³
2-Butoxyéthanol	Dermal		89 mg/kg bw		75 mg/kg bw/day
	Inhalation	246 mg/m ³	663 mg/m ³		98 mg/m ³
Lauryléther sulfate de sodium	Dermal				2750 mg/kg bw/day
	Inhalation				175 mg/m ³
Hydroxide de sodium	Inhalation			1 mg/m ³	
2,2',2"-nitriлотriethanol	Dermal				6,3 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Diéthanolamine	Inhalation			5 mg/m ³	5 mg/m ³
	Dermal				0,13 mg/kg bw/day
	Inhalation			1 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propane-2-ol	Dermal				319 mg/kg bw/day
	Inhalation				89 mg/m ³
	Oral				26 mg/kg bw/day
2-Butoxyéthanol	Dermal		44,5 mg/kg bw		38 mg/kg bw/day
	Inhalation		426 mg/m ³		49 mg/m ³
	Oral		123 mg/kg bw		3,2 mg/kg bw/day
Lauryléther sulfate de sodium	Dermal				1650 mg/kg bw/day
	Inhalation				52 mg/m ³
	Oral				15 mg/kg bw/day
Hydroxide de sodium	Inhalation			1 mg/m ³	
2,2',2''-nitrilotriéthanol	Dermal				3,1 mg/kg bw/day
	Inhalation			1,25 mg/m ³	1,25 mg/m ³
	Oral				13 mg/kg bw/day
Diéthanolamine	Dermal				0,07 mg/kg bw/day
	Inhalation			0,25 mg/m ³	
	Oral				0,06 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Propane-2-ol	Water	140,9 mg/l	140,9 mg/l	
	Sediment	552 mg/kg	552 mg/kg	
	Intermittent water			140,9 mg/l
	STP			2251 mg/l
	Soil			28 mg/kg
2-Butoxyéthanol	Oral			160 mg/kg food
	Water	8,8 mg/l	0,88 mg/l	
	Sediment	34,6 mg/kg	3,46 mg/kg	
	Intermittent water			9,1 mg/l
	STP			463 mg/l
Lauryléther sulfate de sodium	Soil			3,13 mg/kg
	Oral			0,02 mg/kg food
	Water	0,24 mg/l	0,024 mg/l	
	Sediment	5,45 mg/kg	0,545 mg/kg	
	Intermittent water			0,071 mg/l
2,2',2''-nitrilotriéthanol	STP			10000 mg/l
	Soil			0,946 mg/kg
	Water	0,32 mg/l	0,032 mg/l	
	Sediment	1,7 mg/kg	0,17 mg/kg	
	Intermittent water			5,12 mg/l
Diéthanolamine	STP			10 mg/l
	Soil			0,151 mg/kg
	Water	0,0022 mg/l	0,00022 mg/l	
	Sediment	0,019 mg/kg	0,0019 mg/kg	
	Intermittent water			0,022 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,00108 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Néoprène. $\pm 0,5$ mm Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide.

Couleur : Vert.

Odeur : Parfumée.

Seuil olfactif : Inconnu.

pH : 11,4

Hydrosolubilité : Soluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable.

Point d'éclair : 36 °C (PMcc)

Température d'auto-inflammabilité : > 180 °C

Point/intervalle d'ébullition : 82 °C

Point/intervalle de fusion : 0 °C

Limites d'explosion (dans l'air) : Inconnu. Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 2 (Propane-2-ol)

Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12

Propriété d'oxydation : Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.

Décomposition thermique : Non applicable.

Viscosité (20°C) : Inconnu. (1 mm²/sec = 1cSt)

Viscosité (40°C) : 40 mm²/sec

Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.

Densité de vapeur (20°C) : > 1 (air = 1)

Masse volumique (20°C) : 1 g/ml

Taux d'évaporation : < 1 (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 5 %. ATE: > 5 mg/l. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Propane-2-ol	DL50 (orale)	4396 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	12800 mg/kg bw	-----	Rat
	CL50 (inhalation)	46600 mg/m3	-----	Rat
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	407 mg/kg bw/d		Rat

2-Butoxyéthanol	NOAEL (développement, orale)	400 mg/kg bw/d		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 416	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	NOAEL (inhalation)	12500 mg/m3	OECD 451	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	12500 mg/m3		Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale)	870 mg/kg bw/d	-----	Rat
	DL50 (orale)	1746 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène		
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOAEL (fertilité, orale)	720 mg/kg bw/d		
	NOAEL (inhalation)	152 mg/m3	OECD 413	Rat
	DL50 (dermale)	435 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	CL50 (inhalation)	2200 mg/m3	OECD 403	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
NOAEL (orale)	< 69	OECD 408	Rat	
Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
NOAEL (développement, orale)	> 100 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
NOAEL (dermale)	> 150 mg/kg bw/d	OECD 411	Lapin	
Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin	
NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
NOAEL (fertilité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 416	Rat	
NOEL (cancérogénicité) - estimation	> 75 mg/kg.d	Read across	Rat	
DL50 (orale)	4100 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
Génotoxicité - in vivo	Négatif	OECD 475	Souris	
DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
NOAEL (orale)	> 225 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 343 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 353 mg/l. Contient 3 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe : 144 g/l
(La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1219

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : 3
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : II
Étiquette de danger : 3



IMDG (Mer)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Classé : 3
Groupe d'emballage : II
EmS (incendie / fuite) : F - E / S - D
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : 3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques	< 5
Parfums 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE Estimation de la toxicité aiguë
BCF Facteur de bioconcentration
DNEL Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal

Date de la cinquième émission